

6 janvier 2026 Province de Québec
Municipalité du Canton de Hope
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal du Canton de Hope, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce sixième jour du mois de janvier de l'an deux mil vingt-six, à dix-neuf heure trente, sont présents :

Annick Arsenault
Hélène Chouinard
Magella Grenier
Jean-Luc Lebrasseur
Linda Delarosbil
Patricia Delarosbil

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du maire Monsieur Hazen Whittom.

La directrice générale est aussi présente.

01-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

02-2026

ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DU 2, 8 ET 18 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 2, 8 et 18 décembre 2025 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

03-2025

COMPTES

04-2026

DON

Il est proposé par Hélène Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse le don suivant :

Festival M7 de Paspébiac	100\$
--------------------------	-------

Adoptée

05-2026

REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

Attendu que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 101 676\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité du Canton de Hope informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

06-2026

PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 - MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le ministère, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75%;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité du Canton de Hope, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité du Canton de Hope, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2026 par une contribution financière de 4 166\$.

Adoptée

07-2026

**AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR
LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 23-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 3000 \$;

En conséquence, il est proposé par Jean-Luc Lebrasseur et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3000 \$ pour l'exercice financier 2026 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice

Adoptée

08-2026

SALAIRE DES EMPLOYÉS

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que le salaire horaire des employés soit augmenté de 2.2%.

Adoptée

09-2026

SALAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Hélène Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers que le salaire du maire soit fixé à 11714.16 et que le salaire des conseillers soit fixé à 3904.04\$. Que l'allocation de dépense du maire soit fixée à 5857.08\$ et que l'allocation de

10-2026

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES
INCOMPRESSIBLES**

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit autorisée à payer les dépenses incompressibles ci-après décrites jusqu'à concurrence du montant adopté au budget 2026.

Rémunération	Frais de déplacement
Assurance	Frais marginaux
Immatriculation	Quote part
Électricité	Téléphone
Remboursement de prêt	Frais de poste
Intérêts sur prêt	

Adoptée

11-2026

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Patricia Delarosbil que la séance soit levée.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Hazen Whitton, maire

Nancy Castilloux,
Dir.gén

